

Lieu de mémoire et de recueillement, le cimetière de notre commune accueille les défunts dans un cadre empreint de respect et de sérénité. Il est destiné à permettre à chacun de se recueillir dans la dignité, de rendre hommage à ses proches disparus et de préserver la mémoire collective de notre territoire.

Cette rubrique vous informe sur les démarches administratives liées aux inhumations, concessions, travaux ou entretien des sépultures. Vous y trouverez également les règlements en vigueur.



La commune de Poliènas met à disposition des administrés plusieurs services funéraires, dans un esprit de respect, de dignité et de mémoire.

Vous trouverez ci-dessous les **tarifs en vigueur** pour les concessions et prestations funéraires :

Concessions en cimetière

- Concession de 30 ans : 200 € / m²
- Concession de 50 ans : 300 € / m²

Columbarium

- Case pour 15 ans : 150 €
- Case pour 30 ans : 250 €
- Case pour 50 ans : 350 €

Vous avez également accès à un jardin du souvenir.

Pour toute demande d'information complémentaire ou pour effectuer une démarche, vous pouvez contacter la mairie ou vous rendre sur place aux horaires d'ouverture.

Contactez la mairie

Télécharger le règlement